

CONDITIONS GENERALES DES OFFRES CYRANA

CONDITIONS GENERALES DES OFFRES CYRANA APPLICABLES AUX CLIENTS CONSOMMATEURS A COMPTER DU 3 AOUT 2020

Les conditions générales de services qui suivent (ci-après désignées « Conditions Générales ») s'appliquent à toutes les souscriptions des offres CYRANA (ci-après désignée « les Offres ») passées entre :

- **D'une part** la société CYRANA, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 000 euros, dont le siège social est au 23/25 Avenue Kléber – 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 839 021 987, N° TVA intracommunautaire FR 72839021987 (ci-après désignée « CYRANA »),
- **Et d'autre part** toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (ci-après désignée « le Client »).

Les Offres se déclinent en plusieurs packs (ci-après le(s) « Pack(s) ») : le Pack Attraction+, le Pack Séduction+, le Pack Prestige+ et le Pack Exception+, en fonction de celui choisi par le Client (ci-après le « Pack ») et décrits aux articles 1.1 à 1.2 des présentes.

Les Packs comprennent les avantages fidélité et voyage (dénommés ci-après : avantage Fidélité, et avantage Voyage).

Le Client peut également souscrire à des options, telles que prévues à l'article 1.3 des présentes.

Le contrat conclu entre le Client et CYRANA au titre du Pack souscrit est composé des présentes Conditions Générales de service, du bulletin de souscription, et le cas échéant des avenants, à l'exclusion de tout autre élément (ci-après désigné « le Contrat »).

Les Conditions Générales définissent les droits et obligations de CYRANA et du Client dans le cadre du Contrat.

Toute souscription à l'Offre suppose la prise de connaissance préalable des Conditions Générales ainsi que l'acceptation du Client des droits et obligations y afférents.

Le Client reconnaît avoir la capacité de contracter selon les modalités prévues aux Conditions générales, c'est-à-dire d'avoir la majorité légale ou s'il fait l'objet d'une mesure de protection ou incapacité juridique, être assisté ou représenté par la personne habilitée à cet effet (tuteur par exemple).

Les Conditions Générales applicables au Pack souscrit sont celles en vigueur au jour de la signature du bulletin de souscription.

Les Conditions Générales étant destinées à des consommateurs, le Client déclare ne pas souscrire les services aux fins d'exploitation d'une activité professionnelle.

CYRANA recommande au Client de conserver les présentes Conditions Générales, et pouvoir ainsi s'en prévaloir à tout moment pendant l'exécution du Contrat le cas échéant.

Toute évolution des avantages en vigueur prévues dans l'Offre sera communiquée aux Clients par courriel au moins trente (30) jours avant leur prise d'effet qui pourra les accepter ou les refuser.

1 – OBJET DU CONTRAT : LES AVANTAGES

Le Contrat a pour objet la fourniture de services permettant au Client de bénéficier de remises, d'offres de remboursement et d'autres avantages dans les conditions définies ci-après ainsi qu'une carte privilège CYRANA (ci-après désignée la « Carte Privilège »). Les identifiants de connexion CYRANA (avec un mot de passe) pour se connecter à son espace personnel CYRANA, permettant de bénéficier des services associés aux avantages sont adressés au Client par CYRANA.

Le Client peut bénéficier des remises et d'offres de remboursement définies aux articles 1.1 et 1.2 des présentes dans les conditions prévues ci-après, et sous réserve que :

- l'ensemble des mensualités ait été réglé dans leur intégralité à CYRANA ;
- le Contrat soit valide et en cours d'exécution ;
- il n'ait pas fait l'objet d'une demande de résiliation par le Client.

1.1 L'avantage Fidélité

1.1.1 Carte cadeau

Au titre de son Pack, le Client bénéficie d'une Carte Cadeau lui permettant de cumuler en euros un solde (dénommé ci-après le Solde). Le Client peut utiliser ce Solde lors de ses achats au sein des magasins partenaires de CYRANA (réseau magasin partenaire).

Le Solde de la Carte Cadeau du Client est automatiquement augmenté selon la fréquence et les modalités suivantes :

1/ A chaque trimestre d'adhésion échu, le Solde de la Carte Cadeau du Client est augmenté d'un montant de :

- 15 € au titre du Pack Attraction+ ;
- 25 € au titre du Pack Séduction+ ;
- 50 € au titre du Pack Prestige+ ;
- 100 € au titre du Pack Exception+ ;

2/ A chaque date anniversaire, le Solde de la Carte Cadeau du Client est augmenté d'un montant de :

- 15 € au titre du Pack Attraction+ ;
- 25 € au titre du Pack Séduction+ ;
- 50 € au titre du Pack Prestige+ ;
- 100 € au titre du Pack Exception+ ;

Si le Client a souscrit au Pack Exception+, il bénéficie également à chaque date anniversaire, des montants visés aux points 1 et 2 ci-dessus, qui sont augmentés de 10€ par année de fidélité dans les limites précisées ci-dessous. Dans ce cadre, le Solde de la carte cadeau du Client sera augmenté :

-au titre de la deuxième année de fidélité, d'un montant de 110€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 110€ le jour suivant la date anniversaire ;

-au titre de la troisième année de fidélité, d'un montant de 120€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 120€ le jour suivant la date anniversaire ;

-au titre de la quatrième année de fidélité et des années suivantes, d'un montant de 130€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 130€ le jour suivant la date anniversaire ;

Il est précisé que les montants cumulés et affectés au Solde de la Carte Cadeau s'entend sur douze (12) mois glissants. Le Solde de la Carte Cadeau doit être utilisé par le Client dans les douze (12) mois suivant leur affectation sur ladite carte. Les montants non utilisés durant cette période de validité ou avant la prise d'effet de la résiliation du contrat sont définitivement perdus. Aucun report n'est accepté.

Afin de pouvoir dépenser les montants affectés à sa Carte Cadeau, le Client devra se rendre sur le site www.cyrana.com (dénommé ci-après le Site) et se connecter à son espace personnel en renseignant son identifiant et mot de passe reçus précédemment.

Le Client sera redirigé sur l'espace du partenaire de CYRANA afin d'utiliser le Solde. Lors de chaque connexion, le Client choisit le montant en euros qu'il souhaite débiter de sa Carte Cadeau, sans que ledit montant ne puisse excéder le Solde dont il dispose sur ladite Carte. Le montant que le Client souhaite débiter de son Solde sera déduit et utilisé selon l'une des modalités suivantes :

-en ligne : le Client choisira le montant qu'il souhaite déduire de son achat en ligne. Ledit montant sera déduit du montant à régler lors de l'achat en ligne du(des) produit(s) concerné(s).

-en Point de Vente du réseau magasin partenaire : le Client a également la possibilité d'imprimer un bon d'achat sur lequel figurera le montant choisi. Ledit bon devra être présenté en magasins partenaires de CYRANA. Le montant sera déduit en caisse du montant à régler par le Client lors de l'achat du(des) produit(s) concerné(s).

1.1.2 Offre de remboursement jusqu'à 30€

Au titre de l'avantage Fidélité du Pack Exception+, le Client bénéficie d'une offre qui lui permet d'obtenir le remboursement de la somme maximale de 30 € sur le premier produit acheté au sein du point de vente dans lequel le Client a souscrit à l'offre CYRANA (dénommé ci-après son « Point de vente préféré ».)

Pour bénéficier de cette offre de remboursement, le Client devra se rendre sur le Site entre le 2^{ème} et le 30^{ème} jour suivant sa souscription à l'Offre. Il aura alors accès aux offres de remboursement dont il peut bénéficier en renseignant son identifiant et mot de passe reçus précédemment.

Le Client devra ensuite cliquer sur « J'en profite » et devra remplir le bulletin de remboursement en ligne en y joignant la copie de la facture de l'achat effectué au sein de l'enseigne identifiée par ses soins comme « enseigne préférée » ainsi que la copie de son RIB. Le Client a également la possibilité d'envoyer sa facture par courriel à l'adresse suivante : avantages@cyrana.com.

CYRANA procédera au remboursement du Client de la somme susvisée par virement bancaire (sauf si les parties conviennent expressément d'un moyen différent), dans un délai de huit (8) semaines à compter de la réception de la demande de remboursement et des éléments précités par CYRANA.

Le Client ne pourra pas bénéficier de cette offre de remboursement s'il renonce à la souscription du Contrat, en application des dispositions de l'article 4 ci-dessous.

1.1.3 Jusqu'à 500€ de remises

Le Client peut bénéficier des remises décrites ci-après.

Au titre de son Pack, le Client bénéficie de remises lui permettant de cumuler en euros un solde de remise (dénommé ci-après le Solde Remises). Le Client peut utiliser ce Solde Remises lors de ses achats au sein de son Point de vente préféré.

Le Solde Remises de la Carte Cadeau du Client est automatiquement augmenté selon la fréquence et les modalités suivantes :

1/ A chaque trimestre d'adhésion échu, le Solde Remises de la Carte Cadeau du Client est augmenté d'un montant de :

- 15 € au titre du Pack Attraction+ ;
- 25 € au titre du Pack Séduction+ ;
- 50 € au titre du Pack Prestige+ ;
- 100 € au titre du Pack Exception+ ;

2/ A chaque date anniversaire, le Solde Remises de la Carte Cadeau du Client est augmenté d'un montant de :

- 15 € au titre du Pack Attraction+ ;
- 25 € au titre du Pack Séduction+ ;
- 50 € au titre du Pack Prestige+ ;
- 100 € au titre du Pack Exception+ ;

Si le Client a souscrit au Pack Exception+, il bénéficie également à chaque date anniversaire, des montants visés aux points 1 et 2 ci-dessus, qui sont augmentés de 10€ par année de fidélité dans les limites précisées ci-dessous. Dans ce cadre, le Solde Remises de la carte cadeau du Client sera augmenté :

-au titre de la deuxième année de fidélité, d'un montant de 110€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 110€ le jour suivant la date anniversaire ;

-au titre de la troisième année de fidélité, d'un montant de 120€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 120€ le jour suivant la date anniversaire ;

-au titre de la quatrième année de fidélité et des années suivantes, d'un montant de 130€ à l'issue de chaque trimestre puis d'un montant de 130€ le jour suivant la date anniversaire ;

Il est précisé que les montants cumulés et affectés au Solde Remises de la Carte Cadeau s'entend sur douze (12) mois glissants. Le Solde Remises de la carte cadeau doit être utilisé par le Client dans les douze (12) mois suivant leur affectation sur ladite carte. Les montants non utilisés durant cette période de validité ou avant la prise d'effet de la résiliation du contrat sont définitivement perdus. Aucun report n'est accepté.

Afin de bénéficier des montants en euros qui lui ont été alloués, le Client devra se rendre sur le Site et se connecter à son espace personnel en renseignant son identifiant et mot de passe reçus précédemment.

Lors de chaque connexion, le Client choisit le montant en euros qu'il souhaite débiter de sa Carte Cadeau, sans que ledit montant ne puisse excéder le Solde Remises dont il dispose sur ladite Carte.

Les montants que le Client souhaite déduire seront matérialisés sous forme de bon d'achat. A cet effet, le Client devra télécharger et imprimer lesdits bons sur lesquels figureront la valeur faciale en euros.

Ces bons d'achat sont valables auprès du Point de vente préféré du Client. Les montants alloués sur les bons seront déduits lors du passage en caisse du Client.

Dans le cas où le Client a souscrit à l'offre CYRANA par téléphone, le Client devra contacter CYRANA, aux coordonnées ci-après, afin de définir son Point de vente préféré.

La modification du Point de vente préféré est possible à l'issue de la première année d'exécution du Contrat, puis une fois par année de souscription au Contrat en contactant CYRANA soit par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national) soit par courriel à l'adresse suivante contact@cyrana.com.

1.1.4 Remboursement des frais de livraison

Au titre de son Pack Exception+, le Client peut bénéficier du remboursement de ses frais de livraison pour tout achat effectué dans son Point de vente préféré dans la limite de cinquante (50) euros par année de souscription. Pour en obtenir le remboursement, le Client devra réaliser sa demande dans un délai maximum de 90 jours calendaires suivant la date de livraison du produit acheté :

- en se rendant sur le Site en renseignant son identifiant et mot de passe ;
- par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national).

Toute demande adressée au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte par CYRANA. Pour toute demande répondant aux conditions susvisées, CYRANA procédera au remboursement des frais de livraison dans les conditions et limites précitées par virement bancaire (sauf si les parties conviennent expressément d'un moyen différent), dans un délai de huit (8) semaines à compter de la réception de la demande de remboursement et des éléments précités par CYRANA.

1.1.5 Cashback sur le web

Le Client bénéficie d'une offre de Cashback lui permettant d'obtenir le remboursement en euros d'une partie des achats effectués auprès des points de vente partenaires de CYRANA. Il est calculé sur le montant hors taxes et hors frais de livraison de chaque achat du Client auprès du réseau magasin partenaire. La liste des partenaires est disponible sur le site www.priveleges-cyrana.fr et les offres de Cashback et les réductions disponibles auprès de ces partenaires sont annoncées régulièrement par CYRANA sur le Site.

Au titre de son Pack, le Client bénéficie d'une offre de Cashback augmenté sur l'achat des produits et services depuis les sites internet des partenaires de CYRANA de :

- 5% au titre du Pack Attraction+
- 10% au titre du Pack Séduction+
- 20% au titre du Pack Prestige+
- 35% au titre du Pack Exception+

A ce titre et lors de chaque achat, le Client cumule des euros dans sa cagnotte Privilèges CYRANA, jusqu'à :

- 5% au titre du Pack Attraction+
- 10% au titre du Pack Séduction+
- 20% au titre du Pack Prestige+
- 35% au titre du Pack Exception+

Ce pourcentage s'entend hors taxes et hors frais de livraison dans la limite de cinq-cents (500) euros par année de souscription au Contrat.

Le Client peut encaisser sa cagnotte par virement bancaire dès qu'il atteint 10€ de gains. Pour virer le solde de sa cagnotte sur son compte bancaire, le Client devra se rendre sur le Site. Il aura alors accès aux gains dont il peut bénéficier en renseignant son identifiant et mot de passe précédemment. Le Client devra ensuite cliquer sur « Récupérer ma cagnotte » et devra renseigner le BIC et l'IBAN de son Relevé d'identité bancaire.

CYRANA procédera au virement de la cagnotte dans un délai de huit (8) semaines en moyenne à compter de la demande du Client.

1.2 L'avantage Voyage

1.2.1 Carte Voyage

Au titre de l'avantage Voyage de son Pack, le Client bénéficie dès quatre (4) mois de souscription aux offres CYRANA, une fois par an, d'une carte Voyage (dénommée ci-après « la Carte Voyage ») d'un montant de :

- 100€ au titre du Pack Attraction+
- 250€ au titre du Pack Séduction+
- 500€ au titre du Pack Prestige+
- 1000€ au titre du Pack Exception+

Pour bénéficier de sa Carte Voyage, le Client devra se rendre sur le Site en renseignant son identifiant et mot de passe reçus précédemment et réaliser sa demande de Carte directement depuis le Site.

Le Client a également la possibilité de demander sa Carte Voyage soit en renvoyant son coupon imprimé depuis le Site :

- Soit par courriel à l'adresse : offrecommerciale@cyrana.com
- Soit par courrier à l'adresse : CYRANA -Offre Commerciale- 1 rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE

A validation de la demande par CYRANA, le Client recevra sa Carte Voyage par courrier à l'adresse postale renseignée sur le formulaire depuis le Site sous un délai maximal de huit (8) semaines. La Carte Voyage est personnelle et nominative. Elle ne peut être utilisée que par la personne dont l'identité figure sur celle-ci. Elle aura une durée de validité de six (6) mois à compter de sa date d'émission.

Afin d'utiliser sa Carte Voyage le Client devra se rendre sur le site <https://voyages.cyrana.com/>. Le montant de la Carte Voyage est à valoir sur la prestation de voyage de son choix référencé sur ledit site. Pour ce faire, le Client devra renseigner un code unique figurant sur sa Carte Voyage lors du choix de ladite prestation. Le Client bénéficiera ainsi de la remise associée à son Pack lors de la réservation du voyage de son choix.

La Carte Voyage permet à son titulaire de régler ses achats en une seule fois, en complétant si nécessaire le montant du voyage avec un autre moyen de paiement convenu avec le partenaire. En aucun cas, une Carte Voyage utilisée partiellement ne peut être remboursée ou échangée contre des espèces. En cas d'annulation du voyage par le Client, ladite carte est non remboursable.

Il est précisé que le Client bénéficie d'une Carte Voyage par année de souscription. Dans le cas où le Client aurait déjà bénéficié de son Chèque Voyage au titre de son Pack, il pourra à nouveau bénéficier de cet avantage prévu aux présentes qu'après la date anniversaire de son Contrat.

Il est précisé que cet avantage est cumulable avec l'avantage défini et décrit à l'article 1.2.2 des présentes Conditions Générales.

1.2.2 Remise

Au titre de l'avantage Voyage de son Pack, le Client peut bénéficier, toute l'année, de remises de :

- 2% au titre du Pack Attraction +
- 3% au titre du Pack Séduction +
- 4% au titre du Pack Prestige +
- 5% au titre du Pack Exception+

Pour pouvoir bénéficier de cette remise, le Client devra se rendre sur le site <https://voyages.cyrana.com/> et devra procéder à la réservation du voyage de son choix.

Une fois la réservation effectuée, le Client devra déposer la facture d'achat du voyage réservé sur le Site. Le Client a également la possibilité de faire parvenir la facture d'achat par courriel à l'adresse suivante avantages@cyrana.com.

CYRANA procédera au remboursement dans les conditions et limites précitées par virement bancaire (sauf si les parties conviennent expressément d'un moyen différent), dans un délai de huit (8) semaines à compter de la réception de la demande de remboursement et des éléments précités par CYRANA.

Il est précisé que ladite remise non utilisée au cours de l'année N ne pourra être reportée sur l'année N+1 et suivantes.

Il est également précisé que cet avantage est cumulable avec l'avantage défini et décrit à l'article 1.2.1 des présentes Conditions Générales.

1.2.3 Avantage Smartbox

Une fois par an, le Client bénéficie dès trois (3) mois de souscription aux offres CYRANA d'un avantage Smartbox d'un montant de :

- 30€ au titre du Pack Attraction+
- 50€ au titre du Pack Séduction+
- 80€ au titre du Pack Prestige+
- 110€ au titre du Pack Exception+

Pour bénéficier de cet avantage, le Client devra réaliser sa demande :

- en se rendant sur son espace personnel CYRANA sur le Site en renseignant son identifiant et mot de passe ;
- par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national).

A validation de la demande, le Client recevra son avantage Smartbox par courrier à l'adresse postale renseignée sur le formulaire depuis le site sous un délai maximal de huit (8) semaines.

Cet avantage est valable exclusivement sur le site www.smartbox.fr. Les conditions générales et modalités d'utilisation de cette carte cadeau sont accessibles sur le site www.smartbox.fr

1.3 L'option photo « Cheerz »

1.3.1 Le Pack 50 Photos de l'option photo « Cheerz »

Lors de la souscription au Contrat, quel que soit le Pack souscrit, le Client peut également souscrire en option un accès Pack 50 Photos lui permettant de bénéficier de 50 tirages photos par mois auprès du Partenaire Cheerz.

Les conditions générales de vente et de services du partenaire Cheerz applicable à cette option sont disponibles sur le site www.cheerz.com.

CYRANA fournira, à la demande du Client, un code promotionnel individuel valable sur le site du partenaire par courriel ou par SMS selon son choix dans la limite d'un par mois, chacun d'entre eux étant valable 30 jours.

Cette option est sans engagement de durée ; le Client peut y mettre fin à tout moment, sans justification, en adressant un courrier à CYRANA à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national).

1.3.2 Le Pack 100 Photos de l'option photo « Cheerz »

Lors de la souscription au Contrat, quel que soit le Pack souscrit, le Client peut également souscrire en option un accès Pack 100 Photos lui permettant de bénéficier de 100 tirages photos par mois et de deux albums photos d'une valeur de 40€ par année de souscription auprès du Partenaire Cheerz.

Les conditions générales de vente et de services du partenaire Cheerz applicable à cette option sont disponibles sur le site www.cheerz.com.

CYRANA fournira, à la demande du Client, un code promotionnel individuel valable sur le site du partenaire par courriel ou SMS selon son choix dans la limite d'un par mois, chacun d'entre eux étant valable 30 jours s'agissant des tirages photos et dans la limite de deux par ans, s'agissant des albums photos chacun d'entre eux étant valable un an.

Cette option est sans engagement de durée ; le Client peut y mettre fin à tout moment, sans justification, en adressant un courrier à CYRANA à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national).

2 – TERRITORIALITE

Les services CYRANA associés aux Packs sont proposés uniquement sur le territoire de France Métropolitaine.

3 – MODALITES DE SOUSCRIPTION

Le Client, qui souhaite souscrire au Contrat en fait la demande auprès d'un point de vente partenaire CYRANA (ci-après le « Point de Vente »).

Le Point de Vente présentera les Conditions Générales et le bulletin de souscription au Client qui prendra connaissance des Conditions Générales préalablement à la signature du Contrat.

Dans ce cadre, le Client reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la conclusion du Contrat, des Conditions Générales qui décrivent la portée des services proposés au titre du Pack, ainsi que les modalités de mise en œuvre de ceux-ci.

Lors de la souscription, le Client choisira le paiement annuel du prix ou le paiement mensuel par prélèvement sur compte bancaire.

CYRANA confirmera la souscription dès sa validation, par l'envoi d'un courrier électronique. CYRANA adressera également par courrier électronique au Client son identifiant et son mot de passe personnalisable afin de lui permettre d'accéder à son espace personnel sur le site internet www.cyrana.com et de visualiser l'intégralité des offres dont il peut bénéficier sur demande.

La souscription au Contrat peut également intervenir auprès de CYRANA dans le cadre d'un changement de Pack sollicité par le Client dans les conditions prévues à l'article 9 des présentes dans la mesure où les Avantages associés au Contrat n'ont pas été utilisés pendant leur durée de validité.

4- RETRACTATION

Le Client peut se rétracter, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la souscription au Contrat.

Pour exercer cette faculté, le Client doit notifier sa décision de renoncer au Contrat au moyen d'une déclaration dénuée de toute ambiguïté, selon la modalité suivante de son choix : par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national) ou par courrier à adresser à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE.

DANS ce cadre, le Client a la possibilité d'utiliser le modèle de formulaire de rétractation figurant en fin des présentes.

L'exercice de cette faculté de rétractation emporte résolution de plein droit du Contrat. Le Client ne pourra donc pas bénéficier des services associés aux Avantages du Pack.

CONDITIONS GENERALES DES OFFRES CYRANA

Le Client sera remboursé par CYRANA de tous les paiements éventuellement reçus de sa part, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où CYRANA est informée de sa décision de renonciation au Contrat. Les remboursements seront réalisés en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale, sauf si les parties conviennent expressément d'un moyen différent.

Si le Client a demandé le commencement de l'exécution de l'Offre (en bénéficiant des avantages et remises de l'Offre, par exemple en renvoyant les coupons de remboursement de l'offre de bienvenue) pendant ce délai, le Client devra rembourser à CYRANA un montant proportionnel à l'utilisation des prestations fournies jusqu'au moment où il a informé de sa renonciation au Contrat par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

5 – DATE D'EFFET - DUREE DU CONTRAT

Le Contrat entre en vigueur au jour de la signature du bulletin de souscription par le Client.

Le Contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois. Sauf dénonciation par le Client dans les conditions prévues à l'article 8 des présentes, le Contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

6 – REMISE DE LA CARTE PRIVILEGE CYRANA

Le Client se verra remettre la Carte Privilège lors de sa souscription au Contrat dans le Point de Vente. Elle sera activée par le Point de Vente.

La Carte Privilège est exclusivement destinée au Client.

En cours de Contrat, à la demande du Client, CYRANA pourra remettre au Client, une ou plusieurs autres Cartes Privilège (dans la limite de trois cartes), dites cartes supplémentaires. Ces cartes supplémentaires auront une date d'échéance identique à celle remise au Client lors de sa souscription.

La conservation et l'usage de la Carte Privilège et des cartes supplémentaires sont sous la seule responsabilité du Client.

En cas de perte de la Carte Privilège, le Client en avisera CYRANA par courrier à CYRANA à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national). CYRANA adressera alors gratuitement au Client une nouvelle Carte Privilège.

La Carte Privilège du Client (et les cartes supplémentaires éventuelles) permet d'avoir accès aux avantages et prestations visés à l'article 1 du Contrat.

7 – PRIX ET CONDITIONS DE REGLEMENT

7.1 – Prix

Le prix s'entend en euros, toutes taxes comprises.
Le prix est mentionné sur le bulletin de souscription.

Le prix annuel du Pack Attraction+ est de 105.89 euros la première année puis 119.88 les années suivantes.

Le prix annuel du Pack Séduction+ est de 265.89 euros la première année puis 299.88 euros les années suivantes.

Le prix annuel du Pack Prestige+ est de 469.89 euros la première année puis 539.88 euros les années suivantes.

Le prix annuel du Pack Exception+ est de 939,78 euros la première année puis 1079,76 euros les années suivantes. Il est décomposé comme suit :

	Tarif Pack Exception + par Avantage (TTC)		Montant total du Pack Exception + (TTC)
	Avantage fidélité	Avantage voyage	Avantage fidélité + Avantage voyage
Le deuxième mois	19,99€	19,99€	39,98€
A compter du troisième mois	44,99 €	44,99 €	89,98 €

Le prix annuel de l'option Pack 50 Photos est de 157,89€ la première année puis 179,88€ les années suivantes.
Le prix annuel de l'option Pack 100 Photos est de 209,89€ la première année puis 239,88€ les années suivantes.

CYRANA se réserve la possibilité de revoir le prix et l'étendue des services fournis. Le cas échéant, elle en informera le Client au minimum trente (30) jours avant la prise d'effet des nouvelles conditions tarifaires. A ce titre, le Client se verra la possibilité de refuser cette révision (le montant de la cotisation appliqué au Client restera alors celui en vigueur avant la prise d'effet des nouvelles conditions tarifaires et ce conformément à l'alinéa 1 du présent article) ou de résilier son contrat dans le délai de trente (30) jours à compter de la notification du changement tarifaire.

7.2 – Conditions de règlement

La première échéance est prélevée par CYRANA à compter du deuxième mois de souscription puis à chaque échéance de paiement (le premier mois est gratuit).
En cas de changement de Pack, il pourra être demandé au Client de régler la somme complémentaire du prix annuel correspondant au Pack choisi, s'il a opté pour un paiement annuel.

7.2.1 – Conditions de règlement des Packs Attraction+, Séduction+ et Prestige+

Le prix est réglé par chèque ou prélèvement bancaire, annuellement ou mensuellement, selon l'option choisie par le Client sur le bulletin souscription, le cas échéant conformément à son autorisation de prélèvement.

Si le Client a opté pour un prélèvement mensuel, ce dernier sera réalisé sur le compte bancaire désigné à cet effet par le Client.

7.2.2 – Conditions de règlement du Pack Exception+

Le paiement des échéances interviendra selon un échéancier bimensuel à savoir :

-entre le 1er et le 15 de chaque mois : un premier paiement au titre de l'avantage Fidélité de 19,99€ le deuxième mois, puis 44,99€ à compter du troisième mois ;

-entre le 16 et le dernier jour de chaque mois : un premier paiement au titre de l'avantage Voyage de 19,99€ le deuxième mois, puis 44,99€ à compter du troisième mois ;

7.2.3 – Conditions de règlement des Options Pack 50 Photos et Pack 100 Photos

Le paiement des échéances interviendra, selon un échéancier mensuel, entre le 1er et le 15 de chaque mois.

7.2.4 – Réclamations et autres modalités de règlement

En cas de défaut de paiement de tout ou partie de l'échéance, CYRANA aura la faculté de résilier de plein droit le Contrat dans les conditions stipulées à l'article intitulé « RESILIATION DU CONTRAT ».

En cas de changement de Pack, il pourra être demandé au Client de régler la somme complémentaire du prix annuel correspondant au Pack choisi, s'il a opté pour un paiement annuel.

Les réclamations éventuelles formulées dans les conditions visées à l'article 10.2 ci-après ne dispensent pas le Client de régler les échéances dans les conditions définies ci-dessus.

8 – RESILIATION DU CONTRAT

8.1 – Résiliation du Contrat par le Client

Le Contrat sera reconduit tacitement à son échéance pour une durée indéterminée, sauf dénonciation de la part du Client au moins un (1) mois avant la date anniversaire du Contrat, dans les conditions prévues ci-après.

Conformément à l'article L.215-1 du Code de la consommation, CYRANA informe le Client des dispositions suivantes :

« Pour les contrats de prestations de services conclus pour une durée déterminée avec une clause de reconduction tacite, le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de non-reconduction.

Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction.

Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat.

Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur ».

De plus, conformément à l'article L.241-3 du Code de la consommation :

« Lorsque le professionnel n'a pas procédé au remboursement dans les conditions prévues à l'article L. 215-1, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. »

Si le Client ne souhaite pas renouveler le Contrat à son échéance, la résiliation doit s'effectuer auprès de CYRANA par courrier à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE, ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national) ou encore directement en ligne depuis le site www.cyrana.com. La prise en compte de la résiliation sera effective au terme de la période en cours sous réserve de l'avoir résilié au moins un (1) mois avant son terme.

Une fois le Contrat renouvelé, le Client pourra le résilier à tout moment de plein droit en informant CYRANA par courrier à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE, ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national) ou encore directement en ligne depuis le site www.cyrana.com. La résiliation prend effet un mois après que CYRANA en a reçu notification par le Client. Lorsque le Contrat est résilié dans les conditions prévues ci-dessus, le Client n'est tenu qu'au paiement de la partie de cotisation correspondant à la période pendant laquelle il continue de bénéficier des prestations, cette période étant calculée jusqu'à la date d'effet de la résiliation. Dans l'hypothèse où le Client a opté pour un règlement annuel, CYRANA remboursera le cas échéant le solde au Client dans un délai de trente jours (30) à compter de la date de résiliation.

Dès réception de la demande de résiliation, CYRANA communiquera par tout support durable au Client un avis de résiliation l'informant de la date de prise d'effet de la résiliation.

8.2 – Résiliation du Contrat par CYRANA

CYRANA peut mettre fin au Contrat de plein droit en adressant au Client un courrier recommandé avec demande d'avis de réception :

- En cas de non-paiement d'une échéance du Contrat par le Client et après qu'une relance lui ait été adressée et soit demeurée infructueuse pendant un délai de quinze jours ; la résiliation lui sera adressée par courrier recommandé

Une fois le Contrat renouvelé pour une durée indéterminée, CYRANA pourra le résilier à tout moment de plein droit en informant le Client par courrier. La résiliation prend effet un mois après la notification reçue par le Client, ou à son choix, à la date de réception de la notification Lorsque le Contrat est résilié dans les conditions prévues ci-dessus, le Client n'est tenu qu'au paiement de la partie de cotisation correspondant à la période d'un mois pendant laquelle il continue de bénéficier des prestations s'il a choisi cette possibilité, cette période étant calculée jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

9 - CHANGEMENT DE PACK PAR LE CLIENT EN COURS DE CONTRAT

Le Client peut changer de Pack proposé par CYRANA (Pack Exception, Prestige et Starter) à tout moment pendant la durée du Contrat, en adressant sa demande à CYRANA à l'adresse suivante : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par téléphone au 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national).

A réception de cette demande, CYRANA adressera au Client les conditions générales applicables au Pack choisi et précisera les éventuelles conséquences de ce changement notamment au titre de la durée du Contrat et du prix des services.

Cette modification de Pack constituera un avenant au Contrat.

CYRANA confirmera le changement de Pack par l'envoi d'un courrier électronique.

Le changement de Pack et ses conséquences notamment au titre du prix prendront effet le mois suivant la confirmation de ce changement par CYRANA.

10 – CORRESPONDANCES ET RECLAMATIONS

10.1 – Correspondance

Toute demande de renseignements, informations complémentaires, réclamations, demande d'échange de la Carte Privilège CYRANA doit être exclusivement adressée à CYRANA – BP141 – 26104 ROMANS-SUR-ISERE ; Tél. : 04 75 24 24 00 (prix d'un appel fixe national). Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 9h à 18h30 (hors jours fériés et/ou légalement chômés).

10.2 – Réclamations

En cas de litige, le Client pourra faire une demande écrite au Service RECLAMATION de CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par mail (solution@cyrana.com). CYRANA s'engage à traiter cette

réclamation et à y répondre, sauf exception, dans un délai maximum de 1 mois à compter de la réception de la demande. Le Client sera également tenu informé de l'avancement de sa situation durant l'étude de son dossier.

Si toutefois le Client n'était pas satisfait à la suite de ses échanges avec le service réclamation de CYRANA, il peut également solliciter, sans préjudice des autres voies d'actions légales, l'avis du Médiateur de la consommation dont CYRANA relève au titre des litiges liés à un service fourni par CYRANA, en saisissant l'Association MEDICYS, organisme de médiation initiée par la Chambre Nationale des Huissiers de Justice qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable et dont les coordonnées sont les suivantes : « Association MEDICYS - 73 boulevard de Clichy, 75009 Paris, ». Pour connaître les modalités de la saisine de ce médiateur : site internet : <http://www.medicys.fr/>

11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

11.1 Traitement des données personnelles

CYRANA est amenée à recueillir des informations à caractère personnel lors de la souscription à l'Offre (telles que notamment prénom, nom, adresse électronique, adresse postale, numéro de téléphone, coordonnées bancaires). Le renseignement de ces informations est nécessaire à la conclusion, la gestion et l'exécution du Contrat.

Les données personnelles collectées lors de la conclusion du Contrat sont destinées à CYRANA, responsable de traitement, et le cas échéant à ses sous-traitants et partenaires ainsi qu'aux entités du groupe dont CYRANA fait partie pour l'exécution du Contrat et/ou pour proposer aux Clients des services complémentaires ou similaires à ceux souscrits au titre des présentes.

Ces données pourront également être communiquées par CYRANA à des tiers pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Les données personnelles du Client sont conservées dans des conditions conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et pour la durée du Contrat et trois (3) ans après sa cessation (sous réserve des données nécessaires pour répondre à une obligation légale et/ou réglementaire qui pourraient être conservées le temps nécessaire à l'accomplissement de l'obligation en cause).

Elles sont stockées et traitées en France ou plus largement en Europe.

CYRANA s'engage à prendre les garanties nécessaires afin d'assurer un niveau de protection suffisant des données personnelles. Elle met à ce titre des moyens techniques et organisationnels pour assurer un niveau de sécurité des données, en fonction notamment des finalités du traitement et des risques associés.

CYRANA met en place des mesures de protection permettant de réduire les risques de perte, d'altération, d'utilisation abusive, d'accès non autorisé, de divulgation et de modification ou de destruction des données.

11.2 Droits du Client concernant ses données personnelles

Conformément aux dispositions légales applicables, le Client bénéficie d'un droit d'accès à ses données, peut demander une rectification de celles-ci, solliciter une limitation de leur traitement ou solliciter leur suppression, dans les conditions légales prévues à cet effet. Le Client peut également solliciter la portabilité de ses données (c'est-à-dire la possibilité de récupérer une partie de ses données dans un format informatique). Le Client peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant, notamment à des fins de prospection commerciale. Le Client peut enfin définir des directives relatives au sort de ses données après sa mort.

Le Client peut exercer l'un des droits précités et/ou obtenir communication des informations le concernant en adressant un courrier à CYRANA à l'adresse suivante : Service RECLAMATION de CYRANA 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE ou par mail (solution@cyrana.com) en indiquant ses nom(s), prénom(s) et son numéro de Contrat.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, CYRANA fournira les informations et/ou les mesures prises suite à la demande formulée par le Client dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande (ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu notamment de la complexité de la demande) ; le Client en sera alors informé. En cas de refus d'accéder à la demande du Client, CYRANA informera le Client des motifs de sa position et de la possibilité pour ce dernier d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (CNIL) et de former un recours juridictionnel. Le Client bénéficie en tout état de cause d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente (la CNIL) s'il considère que le traitement de ses données personnelles n'est pas conforme aux règles européennes et françaises.

11.3 Existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique

Si le numéro de téléphone du Client est recueilli à l'occasion de la souscription à l'Offre, CYRANA précise que ses coordonnées téléphoniques seront uniquement utilisées pour la bonne exécution du Contrat et/ou pour le contacter afin de lui proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément à l'article L.223-1 du Code de la consommation, si le Client le souhaite, il peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (BLOCTEL). Il est alors interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement le Client inscrit sur cette liste, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes (c'est-à-dire sauf si un contrat est en cours avec le professionnel lors de l'appel téléphonique).

12 – RESPONSABILITE

La responsabilité de CYRANA ne pourra pas être engagée en cas d'inexécution ou mauvaise exécution du Contrat due, soit du fait du Client, soit du fait d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (à savoir tout événement échappant au contrôle du débiteur et qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées). La force majeure entraînera la suspension des obligations des parties au titre du Contrat, à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution de plein droit du Contrat. En cas de force majeure, CYRANA en avisera immédiatement le Client, par tous moyens écrits. Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir le cas échéant des conditions dans lesquelles l'exécution du Contrat pourra être reprise. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à quatre semaines, le Contrat sera résilié de plein droit. Le Client dispose également de la faculté de se prévaloir d'un cas de force majeure dans les mêmes conditions.

13 – DROIT ET LANGUE APPLICABLES

Toute souscription au Contrat ainsi que les relations précontractuelles sont régies par le droit français.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez renoncer au contrat.)

A l'attention de : CYRANA – 1 Rue Camille Claudel – 26100 ROMANS SUR ISERE

Je vous notifie par la présente ma rétractation au contrat ci-dessous :

PACK de l'Offre CYRANA Référence n° : _____

Souscrit le : _____

Nom et Prénom du Client : _____

Adresse du Client : _____

Date : _____

Signature du Client (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :